

Conseil d'administration CSR Chaleur

Réunion régulière

Procès-verbal

**le mercredi 16 mars 2022
18 h 30
Salle de conférence CSR Chaleur
702, rue Principale, suite 2
Petit-Rocher**

Présence et constatation
du quorum Kim Chamberlain, Bathurst
 Edgar Aubé, Beresford
 Charles Doucet, Nigadoo
 Rachel Boudreau, Petit-Rocher
 Paul Arseneault, Belledune
 Donald Gauvin, DSL
 Paul Robichaud, DSL
 Laura McNulty, DSL

Membres absents : Maxime Lejeune, Pointe-Verte
 Darryl Branch, DSL

Fonctionnaires Jocelyne Hachey, Directrice générale
 Dayna Carroll, Directrice de la Gestion des déchets solides
 Carolle Roy, Adjointe à la direction

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

La réunion est appelée à l'ordre par la présidente, Madame Kim Chamberlain, à 18 h 30.

2. Présence et constatation du quorum

La présidente déclare que le quorum est atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Charles Doucet

Appuyé par : Laura McNulty

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal du 19 janvier 2022

Proposé par : Donald Gauvin

Appuyé par : Edgar Aubé

QUE le procès-verbal du 19 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.1.1 Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale révise les affaires découlant; CSR3-120-5.1.1.

6. Correspondance

La directrice générale révise la correspondance; CSR3-120-6.

Attendu que la Commission a reçu une demande de dons, le conseil nomme un comité pour réviser la demande de dons.

Proposé par : Charles Doucet

Appuyé par : Edgar Aubé

QUE Madame Laura McDonald et Monsieur Donald Gauvin soient nommés sur le comité chargé d'étudier la demande de dons et qu'ils apportent leur recommandation au conseil d'administration lors de sa réunion ordinaire du mois d'avril.

MOTION ADOPTÉE

7. Présentation - Aucune

8. Développement économique et touristique

Poste de Spécialiste du développement économique

La directrice générale informe les membres qu'une réunion est prévue le 25 mars prochain avec des partenaires potentiels afin de discuter d'aide de financement pour le poste de Spécialiste du développement économique qui permettrait la Commission d'afficher le poste en 2022.

9. Comité de surveillance Red Pine

Recommandation du conseil à la province

Le conseil d'administration de la CSRC doit soumettre une proposition pour la mise en place d'un comité de surveillance pour son site d'enfouissement Red Pine auprès du

ministère provincial de l'Environnement et du Changement climatique. La directrice générale présente donc un rapport de recommandation avec deux structures possibles pour le comité de Surveillance Red Pine; rapport CSR3-110-9.

Elle débute en expliquant l'historique et fournit une mise en contexte du comité de surveillance. Elle explique ensuite les questions suscitées à la suite du lockout 2020. Elle révisé les lacunes du comité de Surveillance Red Pine qui était en place de 1994 à 2021, mais qui fut dissous à la suite du questionnement de la CSRC. Elle mentionne aussi qu'en 2021, d'autres citoyens d'Allardville et des environs ont démontré de l'intérêt pour reprendre les activités de cet ancien comité.

L'exécutif de ce nouveau comité a travaillé en collaboration avec la directrice générale et l'équipe de gestion du site d'enfouissement afin de développer une ébauche de mandat pour le comité. Un des articles du mandat stipulait qu'aucun membre du comité en question ne pouvait siéger à la fois au comité de surveillance et au conseil d'administration afin de maintenir la nature indépendante dudit comité. Toutefois, Madame Nathalie Paulin, porte-parole du comité, n'était pas d'accord avec cet article. Madame Paulin siège à titre de substitut au conseil d'administration de la CSRC et a participé à deux réunions de conseil en 2021. Ceci a donc suscité d'autres questions sur la réelle nature indépendante du comité. Afin de remédier aux problématiques potentielles, la direction a préparé une deuxième possibilité de structure permettant à un membre à siéger simultanément au CA et à un comité de surveillance environnementale.

Cette deuxième option propose l'élargissement du mandat du comité technique existant pour y ajouter deux autres membres; un membre nommé par le conseil de la Première Nation Pabineau et un membre de la communauté d'Allardville nommé par l'entremise de la province. Cette personne pourrait être choisie au sein du comité consultatif du DSL ou de la communauté d'Allardville en général.

Les points importants à retenir sont que :

) Le 16 novembre 1993, la ministre de l'Environnement, l'honorable Jane Berry, indique dans une lettre de détermination que la CDSNC (l'ancienne Commission de déchets solides Népisinguit Chaleur) devait rencontrer certaines exigences afin de procéder avec sa demande d'agrandissement. Une de ces conditions spécifie la création d'un comité de surveillance qui exige ce qui suit :

« La CDSNC doit faciliter la mise sur pied d'un comité consultatif de surveillance pour son site d'enfouissement sanitaire régional. **La Commission** préparera une proposition concernant la structure, les fonctions et les responsabilités de ce comité. Cette proposition décrira la relation qu'entretiendra ce comité avec la CDSNC ».

) De plus, la CSRC n'est pas au courant d'aucune plainte que ce comité aurait portée auprès de la CDSNC, de 1994 à 2012. La CSRC peut aussi confirmer qu'elle n'a jamais reçu de plaintes, de rétroactions ou de recommandations de ce comité de 2013 à ce jour.

) La CSRC doit se conformer aux exigences émises dans son agrément d'exploitation, lequel est révisé et réémis annuellement par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Des conditions strictes et rigoureuses sont déjà en place, par

l'entremise de cet agrément, afin d'assurer la saine gestion du site Red Pine, tant sur le plan opérationnel qu'environnemental. En effet, 31 conditions doivent être remplies relativement à l'analyse et à la surveillance des eaux souterraines, y compris une série de comptes rendus au ministère à des périodes précises.

Les avantages de l'option 1 sont :

-) Le statut indépendant du comité répond à la demande des communautés avoisinant le site d'enfouissement.
-) L'exécutif du comité s'engage à rencontrer l'équipe de gestion du service de gestion des déchets solides pour discuter des impacts environnementaux possibles trimestriellement.

Les inconvénients :

-) Cueillette de données partielles. Ne vois pas l'ensemble des activités du site.
-) Potentiel de perpétuer de fausses perceptions n'ayant pas accès à l'information de première ligne.
-) Dédoublage des activités d'analyse des eaux et des coûts qui y sont reliés.
-) Tâches additionnelles pour les gestionnaires qui doivent répondre à deux comités, au lieu d'un.
-) Coût additionnel de traduction des comptes rendus et tout autre rapport du comité.

Les avantages de l'option 2 sont :

-) Représentativité indépendante des communautés d'intérêts sur le comité technique;
-) Vue élargie des activités opérationnelles du site, tels les plans quinquennaux des travaux d'infrastructure, les présentations détaillées de divers travaux, les plans stratégiques, les activités de production d'électricité et toutes exigences gouvernementales;
-) Rapprochement et transparence entre l'équipe de gestion du site Red Pine et les membres représentant les communautés d'intérêts;
-) Élimination de dédoublement d'activités et des coûts associés;
-) **Structure accueillie par la Première Nation Pabineau.**

Les inconvénients :

-) À court terme, vu le sentiment de méfiance, la CSRC pourrait faire face à une certaine résistance des communautés d'intérêt qui exige une indépendance complète du comité.

Le maire de Nigadoo mentionne qu'il a eu l'opportunité d'en discuter avec le Chef Terry Richardson de la Première Nation Pabineau et qu'il fut en accord avec la recommandation à laquelle le conseil d'administration poursuivrait.

Les membres de l'exécutif du comité en question sont présents lors de la présentation des deux structures. Madame Nathalie Paulin a avisé la directrice générale qu'elle désirait adresser le conseil lors de la réunion afin d'apporter ses préoccupations concernant l'option 2.

Le paragraphe 6.6.1 Rapports entre le public et le conseil du Règlement administratif procédural de la CSRC stipule : *sauf sur invitation spéciale du président ou sur vote du conseil, personne d'autre que les administrateurs du conseil et les gestionnaires de la Commission qui ont des fonctions à exercer ne peut s'adresser au conseil sans l'autorisation du conseil.*

Le conseil vote à l'unanimité de permettre Madame Nathalie Paulin d'adresser le conseil en tant que porte-parole du comité en question.

Madame Paulin exprime son mécontentement à la suite de l'ajout d'une deuxième option, soit l'élargissement du comité technique disant que son exécutif n'avait pas été avisé. Elle mentionne que les emplois avaient été promis aux citoyens d'Allardville lorsque le site d'enfouissement a été construit sur leur terre. Elle dit qu'il y a eu beaucoup de travail de fait pour améliorer la relation de confiance, mais que la façon à laquelle il y eu l'ajout de l'option 2 avait abîmé cette confiance. Elle explique que la communauté d'Allardville veut se faire entendre, elle veut s'assurer qu'il y a une surveillance. Elle stipule qu'ils n'ont pas eu chance de négocier sur l'option 2. Elle dit avoir entièrement confiance en la directrice du site et la directrice générale, mais soulève la question en dictant qu'il doit toujours y avoir une surveillance pour éviter des situations telles que la Commission Charbonneau. À la suite du questionnement d'un membre du conseil, elle stipule que la communauté d'Allardville sera mécontente avec l'option 2, puisque le site a été créé sur leur terre, que la communauté veut des experts pour leur expliquer les rapports d'analyse d'eau. Elle ajoute qu'il aurait fallu expliquer plus en détail le mandat du comité technique à son comité avant de même considérer cette option.

La directrice générale souligne qu'elle avait discuté de cette option avec Madame Paulin en janvier et que cette option lui permettrait de continuer à siéger au CA comme substitut et au comité de surveillance. De plus, la présidente stipule que la question d'emploi n'est pas le rôle du comité de surveillance, donc n'est pas pertinente pour la décision que doit prendre le conseil ce soir. Il a été réitéré à maintes reprises par la directrice générale et les membres du conseil que les communautés avoisinant le site d'enfouissement auraient une plus grande vue d'ensemble des opérations du site. On ajoute que c'est très positif, il suffit de le présenter aux communautés avoisinant avec un esprit ouvert et positif.

On explique que tous les membres des comités permanents de la CSRC sont nommés par le conseil d'administration. Le comité technique est composé de deux membres du conseil d'administration et de deux membres du public qui doivent soumettre un curriculum vitae et répondre à certains critères; les membres du public pourraient aussi être des citoyens des communautés avoisinant le site. Tel que mentionné au préalable, l'option 2, soit l'élargissement du comité technique, offre la possibilité d'ajouter deux nouveaux membres à ce comité provenant des communautés d'intérêts, ces derniers seraient nommés par leurs communautés et non la CSRC. On ajoute que les experts sont présents durant ces réunions comme demandé par la communauté. Ceci permettrait aux deux membres nommés par les communautés d'Allardville et la Première Nation

Pabineau de partager les informations qu'ils reçoivent concernant les rapports d'analyse d'eau auprès des citoyens qu'ils représentent. La CSRC a également offert de présenter les résultats des analyses d'eau aux communautés annuellement.

On souligne que le comité de Surveillance a été mis en place pour rassurer les communautés avoisinant le site sur l'aspect environnemental seulement; non pas des questions d'octroi de contrats ou de ressources humaines. L'élargissement du comité technique répond au besoin d'une surveillance environnementale du site.

La présidente fait un tour de table à savoir si le conseil est prêt à voter sur la question ce soir ou s'il préfère repousser le vote à la réunion d'avril.

Les membres prêts à voter sur la question ce soir sont :

1. Paul Arseneault
2. Charles Doucet
3. Donald Gauvin
4. Edgar Aubé
5. Kim Chamberlain

Les membres qui préfèrent attendre en avril sont :

1. Rachel Boudreau
2. Laura McNulty
3. Paul Robichaud

La majorité l'emporte, le conseil procède donc avec le vote.

Résolution

Attendu QUE:

-) En 1994, un comité de surveillance avait été mis en place afin de répondre à une des exigences prescrites par la ministre de l'Environnement, l'honorable Jane Berry, dans une lettre de détermination pour que l'ancienne Commission de déchets solides Nepisiguit Chaleur (CDSNC) puisse procéder avec sa demande d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire Red Pine.
-) Depuis l'agrandissement en 1994, aucune plainte, rétroaction ou recommandation environnementale n'a été présentée auprès de l'ancienne CDSNC et/ou la CSRC.
-) La CSRC doit se conformer aux exigences émises dans son agrément d'exploitation, lequel est révisé et réémis annuellement par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et que des conditions strictes et rigoureuses sont déjà en place, par l'entremise de cet agrément, afin d'assurer la saine gestion du site d'enfouissement Red Pine, tant sur le plan opérationnel qu'environnemental.
-) La structure de l'ancien comité de surveillance est dissolue.

- J Un comité technique existe déjà et que ce comité offre une vue élargie des activités opérationnelles du site, tels les plans quinquennaux des travaux d'infrastructure, les présentations détaillées de divers travaux, les plans stratégiques, les activités de production d'électricité et toutes exigences gouvernementales.
- J La Commission doit préparer une proposition concernant la structure, les fonctions et les responsabilités d'un comité auprès du ministère provincial de l'Environnement et du Changement climatique.
- J Cette structure est accueillie par la Première Nation Pabineau.

Après le vote, la présidente informe les membres du public que la Commission offre la possibilité d'aller présenter la structure auprès de la communauté.

Proposé par : Charles Doucet

Appuyé par : Donald Gauvin

QUE le conseil d'administration recommande de soumettre l'option 2 au ministère de l'Environnement et Changement climatique pour fin d'approbation, soit l'élargissement du mandat du comité technique existant pour y ajouter deux autres membres; un membre nommé par le conseil de la Première Nation Pabineau et un membre de la communauté d'Allardville nommé par la province, cette personne pourrait être choisie par l'entremise du comité consultatif du DSL.

(6) OUI – Rachel Boudreau, Paul Arseneault, Charles Doucet, Donald Gauvin, Edgar Aubé et Kim Chamberlain

(2) Abstenu – Laura McNulty et Paul Robichaud

**Un membre qui est présent et qui ne vote pas pour quelque motif que ce soit est réputé avoir voté en faveur de la motion.*

MOTION ADOPTÉE

10. Comité de transition - Mise à jour

La directrice générale donne une mise à jour du comité de transition chargé de la préparation pour la nouvelle réforme prévue en janvier 2023. L'agent de transition avait proposé que le comité soit composé du bureau de direction et un membre de DSL s'il n'y avait pas de représentant de DSL sur le bureau de direction.

Madame Laura McNulty a été demandée de représenter les DSL sur le comité de transition puisqu'elle est la seule représentante qui siège présentement sur le conseil dont son DSL fera partie du nouveau district rural en 2023.

Les membres du comité partagent leurs préoccupations des disponibilités et l'approche de l'agent de transition pour assurer une transition efficace.

11. Demande de lettre d'appui

11.1 Village de Nigadoo - Projet d'aménagement de la bâtisse du Vieux Moulin

Le village de Nigadoo sollicite une lettre d'appui dans le cadre de son initiative de transformation du bâtiment (ancien moulin), situé dans le parc du Vieux Moulin de Nigadoo, en une halte touristique incluant une cantine / restau et de l'aménagement de la route 134 dans les limites du village afin d'y inclure une piste cyclable qui longera la route du littoral et ses commerces.

Ce projet, dans sa globalité, a pour but de provoquer aux visiteurs l'envie de s'arrêter dans la région. Il sera un réel, atout tant touristique qu'économique.

Le projet présenté contribuera également au bien-être de sa communauté. Et renforcera le sentiment d'appartenance des citoyens.

Proposé par : Donald Gauvin

Appuyé par : Rachel Boudreau

QUE la CSRC envoie une lettre d'appui au Village de Nigadoo dans son initiative pour son au projet d'aménagement du vieux moulin de Nigadoo et de sa piste cyclable.

MOTION ADOPTÉE

12. Taux pour kilométrage

Suite à l'augmentation du coût de l'essence, la directrice générale suggère que le bureau de direction se rencontre afin d'étudier des options pour possiblement ajuster le taux pour le kilométrage dans le règlement administratif procédural. Une recommandation pourra ensuite être apportée au conseil d'administration à la réunion d'avril. On propose de réviser les allocations pour les repas et la possibilité d'ajouter une allocation pour les services de garde d'enfant.

13. Affaires reportées

Aucune

14. Affaires nouvelles

Aucune

15. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20 h 30.

Kim Chamberlain, présidente

Jocelyne Hachey, directrice générale

Chaleur RSC Board of Directors

Regular meeting

Minutes

Wednesday, March 16, 2022

6:30 pm

Chaleur RSC Board Room

702 Main Street, suite 2

Petit-Rocher

Recording of attendance and verification of quorum Kim Chamberlain, Bathurst
Edgar Aubé, Beresford
Charles Doucet, Nigadoo
Rachel Boudreau, Petit-Rocher
Paul Arseneault, Belledune
Donald Gauvin, LSD
Paul Robichaud, LSD
Laura McNulty, LSD

Member Absent: Maxime Lejeune, Pointe-Verte
Darryl Branch, LSD

Staff Present Jocelyne Hachey, Executive Director
Dayna Carroll, Solid Waste Management Director
Carolle Roy, Executive Assistant

1. Call to order and opening statements

The meeting is called to order by the Chairwoman, Mrs. Kim Chamberlain, at 6:30 p.m.

2. Recording of attendance and verification of quorum

The Chairwoman declares that quorum is met.

3. Adoption of agenda

Moved By: Charles Doucet

Seconded By: Laura McNulty

THAT the agenda be approved as presented.

MOTION CARRIED

4. Conflict of interest declarations

None

5. Minutes

5.1 Adoption of minutes of January 19, 2022

Moved By: Donald Gauvin

Seconded By: Edgar Aubé

THAT the minutes of January 19, 2022, be approved as presented.

MOTION CARRIED

5.1.1 Business arising from minutes

The Executive Director reviews the business arising from minutes; CSR3-120-5.1.1.

6. Correspondence

The Executive Director reviews the correspondence; CSR3-120-6.

Whereas the Commission has received a donation request, the Board appoints a committee to review the donation request.

Moved By: Charles Doucet

Seconded By: Edgar Aubé

THAT Mrs. Laura McNulty and Mr. Donald Gauvin be appointed on a committee to review the donation request and that they present their recommendation to the Board at its regular meeting in April.

MOTION CARRIED

7. Presentation - None

8. Economic and Tourism Development

Economic Development Specialist Position

The Executive Director informs the members that a meeting is scheduled for March 25th, with potential partners to discuss funding assistance for the Economic Development Specialist position that would allow the Commission to post the position in 2022.

9. Red Pine Monitoring Committee

Board's recommendation to the province

The CRSC Board of Directors is to submit a proposal for the establishment of a monitoring committee for its Red Pine landfill to the provincial Department of

Environment and Climate Change. The Executive Director presents a recommendation report with two possible structures for the Red Pine Monitoring Committee: report CSR3-110-9.

She begins by explaining the history and provides context for the Monitoring Committee. She then explains the issues that arose during the 2020 lockout. She reviewed the failings of the Red Pine Monitoring Committee, which was in place from 1994 to 2021, but was disbanded following the CRSC's questioning. She then mentioned that in 2021, other citizens of Allardville and surrounding areas showed interest in taking over the activities of this former committee.

The executive of this new committee worked with the Executive Director and the management team of the landfill site to develop a draft mandate for the committee. One of the sections of the mandate stipulated that no member of the committee could sit on both the Monitoring Committee and the Board of Directors to maintain its independent status. However, Mrs. Nathalie Paulin, spokesperson for the committee, did not agree with this section. Mrs. Paulin serves as an alternate on the CRSC Board of Directors and has attended two Board meetings in 2021. To remedy any potential problems, management has prepared a second possible structure allowing a member to sit simultaneously on the Board and on an Environmental Committee.

This second option proposed the expansion of the mandate of the existing Technical Committee to include two additional members; one member appointed by the Pabineau First Nation Council and one member from the community of Allardville appointed through the province; this person could be selected from the LSD Advisory Committee or the Allardville community at large.

Key takeaways to remember are that:

) On November 16, 1993, the Minister of the Environment, the Honorable Jane Berry, indicated in a letter of determination that the NCSWC (the former Nepisiguit Chaleur Solid Waste Commission) should meet certain requirements to proceed with its expansion request. One of these conditions specifies the creation of a monitoring committee which required the following:

« The NCSWC must facilitate the formation of a consultative committee on monitoring issues for its regional sanitary landfill. **The Commission** will develop a proposal for the structure, functions, and responsibilities of this committee, indicating how the committee will interact with the NCSWC».

) Furthermore, the CRSC is not aware of any complaint that this committee would have filed with the NCSWC, from 1994 to 2012. The CRSC can also confirm that it has never received any complaints, feedback, or recommendations from this committee from 2013 to date.

) The CRSC must comply with the requirements set out in its Approval to Operate, which is reviewed and reissued annually by the Minister of Environment and Climate Change. Strict and rigorous conditions are already in place, through this approval, to ensure the sound management of the Red Pine landfill site, both operationally and environmentally. In fact, 31 conditions must be fulfilled in relation to the analysis and

monitoring of groundwater, including the submission of a series of reports to the department at specific times of the year.

The advantages of Option 1 are:

-) The independent status of the committee responds to the request of the communities surrounding the landfill site.
-) The executive committee agrees to meet with the management team of the solid waste services to discuss possible environmental impacts on a quarterly basis.

Inconveniences:

-) Collection of partial data. Does not get to see the entire site's activities.
-) Potential of perpetuating false perceptions without access to front-line information.
-) Duplication of water analysis activities and related costs.
-) Additional tasks for managers who must answer two committees, instead of one.
-) Additional costs of translating minutes and any other committee reports

The advantages of Option 2 are:

-) Independent representation of communities of interest on the Technical Committee.
-) Expanded view of the site's operational activities, such as five-year infrastructure work plans, detailed presentations of various works, strategic plans, power generation activities and any government requirements.
-) Building better ties and greater transparency between management of the Red Pine site and the members representing the communities of interest.
-) Elimination of duplication of activities and associated costs.
-) Structure supported by the Pabineau First Nation.

Inconvenience:

-) In the short term, due to sentiments of mistrust, the CRSC may face some resistance from communities of interest who requested the committee to be completely independent.

The Mayor of Nigadoo mentioned that he had the opportunity to discuss this matter with Chief Terry Richardson of the Pabineau First Nation and said that Chief Richardson would support the recommendation of the CRSC Board.

The executive members of the committee in question are present at the presentation of the two structures. Mrs. Nathalie Paulin informed the Executive Director that she wished to address the Board at the meeting to bring her concerns regarding Option 2.

Paragraph 6.6.1 Relation of Public to Board of the CRSC's Procedural By-Law states: *Except by special invitation of the Chairperson or vote of Board, no person other than*

Directors of the Board and the Commission Officers having duties to perform shall address the Board without permission of the Board.

The Board voted unanimously to allow Mrs. Nathalie Paulin to address the Board as spokesperson for the committee in question.

Mrs. Paulin expresses her dissatisfaction with the addition of a second option, namely the expansion of the technical committee, saying that her executive had not been notified. She mentions that jobs had been promised to the citizens of Allardville when the landfill was built on their land. She said that a lot of work had been done to improve the trust relationship, but that the way in which Option 2 was proposed had damaged that trust. She explained that the community of Allardville wants to be heard, they want to make sure that there is monitoring. She states that they did not have a chance to negotiate on Option 2. She said that she has full confidence in the Site Director and the Executive Director but raised the issue that there must always be monitoring to avoid situations such as the Charbonneau Commission. Following a question from a member of council, she states that the community of Allardville will be unhappy with Option 2, since the site was created on their land, that the community wants experts to explain the water analysis reports. She adds that the mandate of the technical committee should have been explained in more detail to her committee before even considering this option.

The Executive Director points out that she had discussed this option with Ms. Paulin in January and that this option would allow her to continue to sit on the Board as a substitute and on the Monitoring Committee. In addition, the Chair states that the issue of employment is not the role of the Monitoring Committee and therefore not relevant to the decision to be made by the Board this evening. It was reiterated repeatedly by the Executive Director and Board members that the communities surrounding the landfill site would have a greater overview of the operations of the site. It was added that this is very positive, it just needs to be presented to the surrounding communities with an open mind and positive view.

It was explained that all members of the CRSC's standing committees are appointed by the Board of Directors. The Technical Committee is composed of two members of the Board of Directors and two members of the public who must submit resumes and meet certain criteria. The public members could also be citizens of the communities surrounding the site. As mentioned earlier, Option 2, the expansion of the Technical Committee, offers the possibility of adding two new members to the committee, namely members of the communities surrounding the site, and these members would be appointed by their communities and not the CRSC. It is added that the experts are present during these meetings as requested by the communities. This would allow the two members appointed by the communities of Allardville and Pabineau First Nation to share the information they receive regarding the water analysis reports with their respective communities. The CRSC has also offered to present the water analysis results to the communities on an annual basis.

It was emphasized that the Monitoring Committee was put in place to reassure the communities surrounding the site on the environmental aspect only, not questions regarding the awarding of contracts or human resource issues. The expansion of the Technical Committee addresses the need for environmental monitoring of the site.

The Chair went around the table to ask if the Board was ready to vote on the issue tonight or if they would prefer to postpone the vote until the April meeting.

The members willing to vote on the issue tonight are:

1. Paul Arseneault
2. Charles Doucet
3. Donald Gauvin
4. Edgar Aubé
5. Kim Chamberlain

The members who prefer to wait until April are:

1. Rachel Boudreau
2. Laura McNulty
3. Paul Robichaud

Majority wins, the Board proceeds with the vote.

Resolution

Whereas:

-) In 1994, a monitoring committee was put in place to fulfill one of the requirements prescribed by the Minister of the Environment, the Honorable Jane Berry, in a letter of determination for the former Nepisiguit Chaleur Solid Waste Commission (NCSWC) to proceed with its expansion request of the Red Pine Sanitary Landfill.
-) Since the expansion in 1994, no environmental complaints, feedback or recommendations have been submitted to the former NCSWC and/or the CRSC.
-) The CRSC must comply with the requirements set out in its Approval to Operate, which is reviewed and re-issued annually by the Minister of the Environment and Climate Change, and strict and rigorous conditions are already in place, through this approval, to ensure the sound management of the Red Pine landfill site, both operationally and environmentally.
-) The former monitoring committee structure is dissolved.
-) A Technical Committee already exists, and that this committee provides a broad view of the site's operational activities, such as the five-year infrastructure plans, detailed presentations of various works, strategic plans, power generation activities and any government requirements.
-) The Commission shall develop a proposal for the structure, functions and responsibilities of a committee to the Provincial Department of Environment and Climate Change.

) This structure is welcomed by the Pabineau First Nation.

After the vote, the Chairperson informs the members of the public that the Commission offers the opportunity to go out to the community to present the structure.

Moved By: Charles Doucet

Seconded By: Donald Gauvin

THAT the Board of Directors recommends submitting option 2 to the Department of Environment and Climate Change for approval, which is to expand the mandate of the existing Technical Committee to include two additional members; one member appointed by the Pabineau First Nation Council and one member from the community of Allardville appointed by the Province, this person could be selected through the LSD Advisory Committee.

(6) YES - Rachel Boudreau, Paul Arseneault, Charles Doucet, Donald Gauvin, Edgar Aubé and Kim Chamberlain

(2) ABSTAIN - Laura McNulty and Paul Robichaud

**A member who is present and who does not vote, for any reason, shall be deemed to have voted in favor of the motion.*

MOTION CARRIED

10. Transition Committee - Update

The Executive Director provides an update on the transition committee charged with preparing for the new reform scheduled for January 2023. The Transition Officer had proposed that the committee be composed of the Executive Committee and one member from LSD if there was no LSD representative on the Executive Committee.

Mrs. Laura McNulty was asked to represent the LSDs on the transition committee as she is the only representative sitting on the Board whose LSD will be part of the new rural district in 2023.

The committee members shared their concerns about the availability and approach of the transition officer to ensure an effective transition.

11. Request for letter of support

11.1 Village of Nigadoo - Development Projet for the "Vieux Moulin"

The Village of Nigadoo is soliciting a letter of support in its initiative for the development project of the building (former mill), located in the "Parc du Vieux Moulin" in Nigadoo, into a tourist stopover including a canteen/restaurant, as well improvements of Route 134 within the limits of the village in order to include a bicycle path along the coastal road and its businesses.

This project, as a whole, is to encourage visitors to stop in the region and will be valuable tourist and economic assets.

The project will also contribute to the well-being of the community and will strengthen the sense of belonging of the citizens.

Moved By: Donald Gauvin

Seconded By: Rachel Boudreau

THAT the CRSC send a letter of support to the Village of Nigadoo in its initiative for the development project of the old Nigadoo mill and its cycle path.

MOTION CARRIED

12. Mileage Rate

Following the increase in the price of gasoline, the Executive Director suggested that the Executive Committee meet to study options to possibly adjust the mileage rate in the procedural by-law. A recommendation can then be presented to the Board of Directors at the April meeting. It was suggested to also review the meal allowances and the possibility of adding a child care allowance.

13. Unfinished business

None

14. New business

None

15. Adjournment

The meeting is adjourned at 8:30 p.m.

Kim Chamberlain, Chairwoman

Jocelyne Hachey, Executive Director